



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-178
-DE
Date de télétransmission : 20/01/2020
Date de réception préfecture : 20/01/2020

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 16 décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant au document cadre du contrat de ville de l'Agglomération de Bastia – Protocole d'engagements renforcés et réciproques

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Avenant au document cadre du contrat de ville de l'Agglomération de Bastia – Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la loi de finances 2019 publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2018 ;

Vu la circulaire du Premier ministre n°6057/SG en date du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;

Considérant que la loi de finances 2019 proroge les contrats de ville jusqu'en 2022, sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'Etat et les collectivités et ajouté au contrat ;

Considérant le projet d'avenant au document cadre dudit contrat annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Les termes de l'avenant au document cadre du contrat de ville ci-annexé et notamment la prorogation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia jusqu'au 31 décembre 2022 ;

OBJET : Avenant au document cadre du contrat de ville de l'Agglomération de Bastia – Protocole d'engagements renforcés et réciproques

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 JAN 2020**
et publication ou notification
du **20 JAN. 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. **RAOUI**